

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 mai 2015

L'an **deux mil quinze**, le **douze mai** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 06 mai 2015, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, M. Kévin FOUQUET, Mme Isabelle THIÉBLIN, Mme Evelyne BOURLIER, M. Michel MARY, M. Marcel GESNE et M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Absents excusés : Mme Nathalie LUREAU (pouvoir à Mme Isabelle THIÉBLIN), M. Arnaud POITRIMOL (pouvoir à Mme Christine LA LOUZE).

Absent : M. Alain HOYAU

Secrétaire de séance : M. Kévin FOUQUET

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du compte rendu du 07 avril 2015,
- ✚ Aménagement du centre-bourg :
 - compte rendu des réunions de la Commission d'Appel d'Offres,
 - désignation du cabinet d'études,
- ✚ Vestiaires stade :
 - Compte rendu des réunions de la Commission,
 - lancement consultation pour recrutement architecte,
- ✚ Compte rendu des commissions Travaux et Voirie – lancement des travaux,
- ✚ Syndicat de l'Energie de l'Orne (SE61) : modification des statuts,
- ✚ Informations et questions diverses.

1- Approbation du compte rendu du 07 avril 2015 :

M. Crouzillard précise qu'il n'avait pas souhaité que soit mentionné au précédent compte rendu son nom et les raisons de son opposition lors du vote de la subvention allouée au club de foot. Néanmoins s'étant fait interpellé lors de la cérémonie du 8 mai, il précise que son souhait (non exprimé lors du Conseil) était de satisfaire à la demande du club (doublement de la subvention). Mme le Maire précise que le montant qu'elle a proposé correspondait à la décision prise par la Commission des Finances lors de l'examen de tous les dossiers de subvention.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Aménagement du centre-bourg :

- **compte rendu des réunions de la Commission d'Appel d'Offres :**

Le Maire présente les procès-verbaux établis par la Commission d'Appel d'Offres, relatifs à l'ouverture des plis et à l'analyse des propositions reçues pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg.

- **désignation du cabinet d'études :**

Mme le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} septembre 2014, le Conseil Municipal avait validé le cahier des charges relatif à la consultation sous forme de procédure adaptée de différents cabinets d'étude pour l'aménagement du centre bourg.

Ce cahier des charges a été adressé le 18 mars aux cabinets Ingérief, SA2E, Safège, Barbier et Dewailly.

Courant avril 2015, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont procédé à l'étude et à la notation selon les critères prédéfinis dans le cahier des charges des 5 offres reçues.

Le groupement d'entreprises présenté par M. Xavier Dewailly (associé à M. Richard Flamant et à la SCP AIR & GEO), ayant obtenu la meilleure note (80,11 points sur 100) a été déclaré mieux disant pour cette mission.

Prévue au cahier des charges, l'audition des membres de ce groupement, réalisée le 29 avril, a permis de négocier les honoraires sur la base d'une part fixe de 12 000 € HT et d'une part variable égale à 4% HT du montant des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, autorise Mme le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents y afférents avec le groupement Xavier Dewailly, Richard Flamant et SCP AIR & GEO selon les conditions susmentionnées.

Présents : 9	Votants : 9+2P	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3- Vestiaires stade :

- compte rendu des réunions de la Commission :

Le Maire informe de la réunion de la commission qui s'est tenue le 23 mars et a permis aux conseillers de découvrir l'aspect réglementaire lié à la construction d'équipements sportifs. Puis, une nouvelle réunion s'est tenue le 4 mai en présence des dirigeants du club de foot Saint Germinois. Le pré-projet d'extension des vestiaires du stade a pu être défini lors de cette réunion. Il comportera 4 vestiaires joueurs équipés de douches, un vestiaire arbitre, des sanitaires spécifiques joueurs, un sanitaire PMR, un local de rangement et une salle de réunion de 20 à 30 m². Cette construction permettra aussi de créer de nouveaux sanitaires qui pourront être utilisés par tout public.

- lancement consultation pour recrutement architecte :

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation pour le recrutement d'un architecte.

Présents : 9	Votants : 9+2P	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4- Compte rendu des commissions Travaux et Voirie – lancement des travaux :

Pour faire suite à la réunion de la commission des travaux du 30 avril dernier, le Maire confirme avoir reçu deux propositions pour l'installation de panneaux rayonnants (gaz ou électricité) pour le chauffage de l'église. Une étude est en cours pour le changement de la chaudière avec système soufflerie tel qu'il existe aujourd'hui. Mme l'Architecte des Bâtiments de France est sollicitée pour avis.

En ce qui concerne la toiture du lavoir et celle à l'arrière de la boucherie, les deux artisans sollicités seront recontactés pour des précisions sur leur devis.

Suite aux nombreuses relances à l'entreprise Clôtures Renault adjudicataire du lot « Clôtures – espaces verts », l'aménagement des espaces verts de la nouvelle école est imminent !

Pour la voirie, la commission s'est réunie le 6 mai dernier et a examiné différents devis. Mme le Maire sollicite le Conseil pour l'engagement des différents travaux par l'entreprise Pigeon TP : chemins du Pont Andreux, de la Vallée, de l'Auberdière-route du Theil (patte d'oie de la Foncière), Lorrière, Le Gué. Un nouveau parking voitures sera également réalisé près de l'aire de camping-car.

5- Syndicat de l'Energie de l'Orne (Se61) : modification des statuts :

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du comité Syndical en date du 26 mars 2015 portant réforme sur les statuts du Se61 ;

Mme le Maire rappelle que le Se61 a été créé officiellement par arrêté préfectoral du 04 septembre 1948 afin d'organiser la distribution d'électricité dans l'Orne en étroite association avec les syndicats intercommunaux d'électrification rurale.

Le Se61 est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne et maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

La modification des statuts du Se61 porte sur :

- la modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au Se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.
- la prise de nouvelles compétences optionnelles par le Se61.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

- d'approuver les nouveaux statuts du Se61 annexés à la présente délibération ;

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Se61.

Présents : 9	Votants : 9+2P	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

6- Informations et questions diverses :

M. Alain Patault de Nogent le Bernard (72) souhaite acquérir une extrémité de chemin situé près du lieudit l'Aunay des Bouillons. Autrefois chemin d'exploitation des bois, M. Patault en est le seul utilisateur aujourd'hui car propriétaire de part et d'autre sur une grande partie du tronçon concerné.

Le Conseil Municipal, vu le cadastre, après en avoir délibéré, accepte le principe de cession de ce chemin à M. Patault. S'agissant à l'origine d'un chemin rural, une enquête publique sera diligentée.

Présents : 9	Votants : 9+2P	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Testament de M. Bru : En réponse à la demande formulée par M. Crouzillard le 19 janvier puis réitérée les 16 mars et 7 avril derniers, le Maire donne lecture du courrier de Me Bourdin, notaire au Theil sur Huisne, chargé de la succession de M. Raymond Bru. Dans ce testament, M. Bru léguait ses biens à la commune tout en attribuant l'usufruit à son frère Claude, plus jeune. Ce dernier étant décédé en premier, cette disposition particulière est devenue caduque. En conséquence, l'obligation d'inventaire prévue au testament est devenue sans objet.

Mme le Maire précise qu'elle s'est engagée à communiquer, comme elle l'a fait lors du déménagement de l'appartement parisien, la liste des objets qui seront récupérés par la commune.

Quant à la question de savoir si tout public peut prendre connaissance du testament, se référant à la loi du 15 juillet 2008 introduisant le principe de la libre communication des archives, le notaire précise que les documents qui comportent des intérêts ou des secrets protégés deviennent communicables passés certains délais s'échelonnant entre 25 et 100 ans selon la nature de ces intérêts.

Le Maire indique que ce testament a été présenté aux membres du précédent Conseil Municipal préalablement à la décision d'acceptation qu'il avait prise. La délibération demeure communicable.

Le Maire remet à chaque conseiller une **invitation** de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour une réunion sur la présentation du dispositif des communes nouvelles.

7- Tour de table :

Mme Thiéblin s'inquiète sur la solidité du banc installé sous le préau, une soudure d'un support ayant cédé. La réparation entre dans la garantie.

Mme Thiéblin demande si la nouvelle porte du 5 rue de la coudre a été validée par l'Architecte des Bâtiments de France. Le permis de construire a été accordé et est affiché sur la vitrine. Mme Thiéblin interroge sur la date de prise d'effet du bail. Celui-ci interviendra dès la prise de possession des locaux.

Mme Thiéblin demande le stade d'avancement des devis pour l'appartement parisien. Un devis est arrivé, le second en attente.

M. Crouzillard ne souhaite plus faire partie de la commission « information et communication ». Mme le Maire en prend acte.

M. Crouzillard indique qu'il existe un montant annuel maximum de commandes pouvant être passées à une même entreprise hors procédure de marché public. Mme Mary acquiesce.

Fin de la réunion : 21 h 49.

*Vu pour être affiché le 18 mai 2015
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,*

Danièle MARY

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme le Maire de Saint Germain de la Coudre et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication. Il est précisé que, sous peine d'irrecevabilité, tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement d'une somme de 35 € au titre de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.